



Plan pour l'inclusion des personnes en situation de handicap

Pourquoi le Canada a-t-il besoin d'un Plan pour l'inclusion des personnes en situation de handicap ?

Les Canadiens en situation de handicap ont été touchés de manière disproportionnée par les répercussions sanitaires, sociales et économiques de la pandémie de COVID-19. Cette pandémie a aggravé les inégalités de longue date auxquelles sont confrontées les personnes en situation de handicap quotidiennement.

En réalité, les Canadiens en situation de handicap sont plus susceptibles de vivre l'insécurité financière que les autres Canadiens.

Les Canadiens en situation de handicap risquent davantage d'être sans emploi ou sous-employés.

Les personnes en situation de handicap font souvent face à des obstacles qui les empêchent d'accéder à des programmes et services du gouvernement.

Les Canadiens en situation de handicap qui sont racisés, Autochtones, des femmes ou des membres de la communauté LGBTQ2 ont souvent des expériences plus difficiles que les autres Canadiens en situation de handicap.

C'est pourquoi le gouvernement du Canada souhaite collaborer avec les Canadiens à l'élaboration d'un ambitieux Plan d'inclusion des personnes en situation de handicap. Dans le cadre de cette mobilisation, vous pourrez nous dire quelles actions le gouvernement doit prendre pour améliorer la vie des Canadiens en situation de handicap.

S'appuyer sur les réussites précédentes

Nous ne partons pas de zéro. Nous avons utilisé les excellents commentaires reçus lors de consultations au sujet de la *Loi canadienne sur l'accessibilité*, le sommet national pour les personnes en situation de handicap de 2019, de même que la rétroaction du Groupe consultatif sur la COVID-19 en matière des personnes en situation de handicap.

Cela s'appuie aussi sur les mesures prises par le gouvernement à ce jour, y compris : la nomination de la première ministre responsable des personnes en situation de handicap, l'accès au Protocole facultatif de la Convention relative aux droits des personnes handicapées des Nations Unies, et l'adoption de la *Loi canadienne sur l'accessibilité*, une loi historique.

Nous souhaitons nous appuyer sur ces progrès et aller de l'avant avec notre engagement à bâtir un Canada inclusif pour les personnes en situation de handicap – et à assurer une relance économique qui ne laisse personne pour compte.

Que fera le Plan pour l'inclusion des personnes en situation de handicap?

Le Plan pour l'inclusion des personnes en situation de handicap comprend cinq objectifs :

1. Réduire la pauvreté chez les Canadiens en situation de handicap
2. Faire en sorte que plus de personnes en situation de handicap occupent de bons emplois de qualité
3. Aider à atteindre l'objectif de la *Loi canadienne sur l'accessibilité* de faire du Canada un pays libre d'obstacle d'ici 2040
4. Faciliter l'accès aux programmes et services fédéraux pour les personnes en situation de handicap
5. Favoriser une culture d'inclusion

En montrant l'exemple et en collaborant avec nos partenaires, nous souhaitons bâtir un Canada inclusif pour les personnes en situation de handicap, un pays qui célèbre la diversité, la créativité, l'innovation et la contribution des personnes en situation de handicap.

Le Plan sera ambitieux, il sera en constante évolution et il sera axé sur l'action. Il tentera d'atteindre ces objectifs par la mise en œuvre de mesures regroupées sous quatre piliers thématiques :

Pilier 1 : La sécurité financière

Ce pilier porte sur les besoins financiers immédiats et à long terme des Canadiens en situation de handicap, plus particulièrement ceux qui sont en âge de travailler. La grande priorité de ce pilier est de réduire la pauvreté chez les personnes en situation de handicap grâce à une nouvelle prestation pour ces personnes.

Pilier 2 : L'emploi

Ce pilier comprendra une approche globale et intersectionnelle aux obstacles de longue date que doivent surmonter les personnes en situation de handicap sur le marché du travail et dans le milieu de travail. Il élaborera un éventail de mesures de soutien pour les personnes en situation de handicap et les employeurs, et il inclura une stratégie d'emploi pour les Canadiens en situation de handicap.

Pilier 3 : Des espaces inclusifs pour les personnes en situation de handicap

L'objectif de ce pilier sera de faire tomber les obstacles dans les lieux publics, y compris les infrastructures et les programmes communautaires et sociaux, qui empêchent à l'heure actuelle les Canadiens en situation de handicap de participer pleinement à la vie de leur communauté et à l'économie.

Pilier 4 : Une approche moderne de la situation d'handicap

Ce pilier fera en sorte que nous utilisions une définition moderne de la situation d'handicap, ce qui mènera à un processus meilleur et plus simple dans la détermination de l'admissibilité des personnes aux programmes et services du gouvernement du Canada.

Quel est votre rôle?

Vous avez un important rôle à jouer dans l'élaboration du plan pour l'inclusion des personnes en situation de handicap.

Les questions suivantes sont regroupées selon chaque pilier.

Dans l'esprit du principe « Rien sans nous », nous vous invitons à nous faire part de vos commentaires. Votre point de vue constitue une précieuse contribution au plan d'inclusion des personnes en situation de handicap et nous aidera dans notre cheminement de la conception et de la prestation des mesures de chaque pilier.

Votre participation est la clé de la réussite!

Imprimez et remplissez le questionnaire ci-dessous à la main. Postez votre questionnaire rempli à :

Plan pour l'inclusion des personnes en situation de handicap
Emploi et Développement social Canada
140, promenade du Portage, Portage IV
Gatineau (Québec)
K1A 0J9

Plan pour l'inclusion des personnes en situation de handicap — Questionnaire

1. Sécurité financière

L'objectif de ce pilier vise à répondre aux besoins financiers immédiats et à long terme des Canadiens en situation de handicap qui sont en âge de travailler. L'une des priorités de ce pilier est de réduire la pauvreté chez les personnes en situation de handicap au moyen d'une nouvelle prestation pour les personnes en situation de handicap.

Q1. En plus d'une nouvelle prestation pour les personnes en situation de handicap, quelles mesures pourraient le plus améliorer la sécurité financière des personnes en situation de handicap? Classez la liste suivante de 1 (le plus important) à 4 (le moins important).

- Aider à épargner pour le long terme;
- Améliorer l'accès aux soutiens et aux services gouvernementaux existants;
- Aider les personnes en situation de handicap à couvrir les coûts liés à un handicap;
- Des mesures pour donner une sécurité de revenu à différentes étapes de la vie ou à des transitions (par exemple de la jeunesse à l'âge adulte);
- Je ne sais pas / je préfère ne pas répondre

Q2. Commentaires :

Q3. Selon vous, quels sont les éléments les plus importants à considérer lors de l'établissement de mesures de sécurité financière? Vous pouvez en choisir trois parmi les suivants.

- Critères d'admissibilité
- Niveau de soutien financier
- Simplicité du processus de demande

- Facilité à trouver les renseignements sur les différents soutiens financiers
- Pouvoir travailler tout en recevant des soutiens financiers
- Autre (veuillez expliquer) :
- Je ne sais pas / je préfère ne pas répondre

Q4. Avez-vous d'autres commentaires sur le pilier Sécurité financière?

2. Emploi

L'objectif de ce pilier est d'adopter une vision d'ensemble sur les obstacles de longue date du marché et du milieu de travail visant les personnes en situation de handicap. L'emploi est au cœur du bien-être économique et social. Ce pilier reconnaît que l'obtention d'un emploi durable nécessite des soutiens continus.

Q5. Selon vous, quelles sont les plus importantes actions à prendre pour aider les Canadiens en situation de handicap à trouver et à conserver un emploi? Vous pouvez en choisir trois parmi les suivantes.

- Soutenir les jeunes dans la transition des études vers le marché du travail
- Développer les compétences nécessaires et offrir de la formation pour les emplois disponibles
- Aider pour les demandes d'emploi et les entrevues d'embauche
- Aider dans la recherche d'emplois de qualité
- Aider à obtenir des mesures d'adaptation sur le lieu de travail, des technologies d'assistance et d'autres soutiens sur le lieu de travail
- Autre (veuillez expliquer) :
- Je ne sais pas / je préfère ne pas répondre

Q6. Selon vous, quels sont les moyens les plus importants pour aider les employeurs à embaucher et à garder les personnes en situation de handicap au travail? Vous pouvez en choisir trois parmi les suivants.

- Outils pour trouver et recruter des personnes en situation de handicap
- Soutien et mentors afin de créer et de maintenir des lieux de travail inclusifs et accessibles aux personnes en situation de handicap
- Ressources pour fournir une formation en milieu de travail accessible
- Aide pour trouver les soutiens dont disposent les employeurs pour embaucher des personnes en situation de handicap
- Incitatifs fiscaux
- Autre (veuillez expliquer) :
- Je ne sais pas / je préfère ne pas répondre

Q7. Avez-vous d'autres commentaires sur le pilier « Emploi »?

3. Espaces inclusifs pour les personnes en situation de handicap

Ce pilier sera axé sur l'élimination des obstacles à l'accès aux espaces publics qui empêchent actuellement les Canadiens en situation de handicap de participer pleinement à leurs communautés et à l'économie.

Q8. Selon vous, quelles sont les plus importantes mesures à prendre pour aider les Canadiens en situation de handicap à participer pleinement à leur communauté et à leur milieu de travail? Vous pouvez en choisir trois parmi les suivantes.

- Création de documents et de matériel plus accessibles
- Création d'espaces plus accessibles dans la communauté
- Création de lieux de travail plus accessibles
- Sensibilisation du public à la nécessité d'avoir des communautés et des lieux de travail accessibles et inclusifs pour les personnes en situation de handicap
- Accès à la technologie pour travailler et socialiser
- Autre (veuillez expliquer) :
- Je ne sais pas / je préfère ne pas répondre

Q9. Avez-vous d'autres commentaires sur le pilier « Espaces inclusifs pour les personnes en situation de handicap »?

4. Une approche moderne de la situation d'handicap

Ce pilier sera axé sur l'élaboration d'un meilleur processus pour déterminer l'admissibilité aux programmes et prestations fédéraux, afin de simplifier l'accès aux mesures de soutien fédérales liées à la situation d'handicap.

Q10. Quelles devraient être les principales priorités d'une nouvelle approche de l'évaluation de la situation d'handicap? Classez la liste suivante de 1 (le plus important) à 4 (le moins important).

- Opter pour une approche à guichet unique (présenter une seule demande au gouvernement du Canada pour avoir accès à tous les programmes et avantages auxquels vous pouvez être admissible)
- Réduire l'obligation de recourir à la documentation médicale
- Accorder plus d'importance aux renseignements que vous fournissez au gouvernement sur votre expérience en tant que personne en situation d'handicap, c'est-à-dire l'auto-évaluation des limitations fonctionnelles
- Je ne sais pas / je préfère ne pas répondre

Q11. Commentaires :

Q12. Avez-vous des commentaires sur la façon de simplifier l'évaluation de la situation d'handicap?

Questions primordiales :

Q13. Lorsque vous réfléchissez à ces thèmes, quel devrait être, selon vous, l'ordre de priorité pour le gouvernement du Canada? Classez la liste suivante de 1 (le plus important) à 4 (le moins important).

- Sécurité financière
- Emploi
- Espaces inclusifs pour les personnes en situation de handicap
- Approche moderne de la situation d'handicap
- Je ne sais pas / je préfère ne pas répondre

Q14. Commentaires :

Q15. Y a-t-il des thèmes relevant de la responsabilité ou du mandat du gouvernement du Canada qui, selon vous, sont absents du plan pour l'inclusion des personnes en situation de handicap?

- Oui
- Non
- Je ne sais pas / je préfère ne pas répondre

[SI Q16 est « oui »]

Q16. Veuillez expliquer :

QUESTIONS DÉMOGRAPHIQUES

Comme nous encourageons tous les Canadiens à répondre au questionnaire, les dernières questions visent à donner une idée de qui participe au processus d'engagement. Toutes les réponses resteront confidentielles et anonymes.

Q17. Participez-vous en tant que particulier ou en tant que représentant d'une organisation?

- Particulier
- Représentant d'une organisation

[SI « Particulier » a été sélectionné]

Q18. Dans quelle province habitez-vous?

- Colombie-Britannique
- Alberta
- Saskatchewan
- Manitoba
- Ontario
- Québec
- Nouveau-Brunswick
- Nouvelle-Écosse
- Terre-Neuve-et-Labrador
- Île-du-Prince-Édouard
- Yukon

- Territoires du Nord-Ouest
- Nunavut
- Autre (veuillez préciser) :
- Je préfère ne pas répondre

[SI « Particulier » a été sélectionné]

Q19. Quels sont les trois premiers caractères de votre code postal?

- Les trois premiers caractères de votre code postal
- Je préfère ne pas répondre

[SI « Particulier » a été sélectionné]

Q20. Dans quelle catégorie d'âge vous situez-vous?

- 18 à 24 ans
- 25 à 34 ans
- 35 à 44 ans
- 45 à 54 ans
- 55 à 64 ans
- 65 à 74 ans
- 75 à 84 ans
- 85 ans et plus
- Je préfère ne pas répondre

[SI « Particulier » a été sélectionné]

Q21. Vous vous identifiez comme :

- Femme
- Homme
- Non-binaire
- Je préfère ne pas répondre

[SI « Particulier » a été sélectionné]

Q22. Vous identifiez-vous comme l'une des personnes suivantes? (Sélectionnez toutes les réponses qui s'appliquent).

- Premières Nations
- Inuk (Inuit)
- Citoyen métis
- Autochtone — autre
- Membre d'un groupe ethnoculturel ou racialisé
- Membre de la communauté LGBTQ2
- Membre d'une communauté de langue officielle en situation minoritaire (communautés francophones hors Québec et communautés anglophones au Québec).
- Aucune de ces réponses
- Je préfère ne pas répondre

[SI « Particulier » a été sélectionné]

Q23. Vous identifiez-vous comme une personne en situation de handicap?

Une personne en situation de handicap est une personne qui présente quelconque handicap qui, en interaction avec un obstacle, entrave sa pleine et égale participation à la société. Il peut s'agir d'un handicap physique, mental, intellectuel, cognitif, d'apprentissage, d'une limitation sensorielle ou d'une limitation en matière de communication. Ce handicap peut être de nature permanente, temporaire ou épisodique, et visible ou non.

- Oui
- Non
- Je ne sais pas
- Je préfère ne pas répondre

[SI la « personne en situation de handicap » choisit « Oui »]

Q24. En tant que personne en situation de handicap, que ce soit de façon continue, fluctuante, épisodique ou progressive, vous identifiez-vous à l'un des handicaps suivants? Sélectionnez toutes les réponses qui s'appliquent.

- Handicap visuel** — également connu sous le nom de déficience visuelle, il nuit à l'aptitude d'une personne à voir, même si elle porte des lunettes ou des lentilles de contact.
- Handicap auditif** — également connu sous le nom de surdité ou de malentendance, il nuit à l'aptitude d'une personne à entendre, même lorsqu'elle utilise une prothèse auditive.
- Handicap de la mobilité** — également connu sous le nom de handicap physique, il nuit à l'aptitude d'une personne à se déplacer.
- Handicap de la flexibilité** — également connu sous le nom de handicap physique, il nuit à l'aptitude d'une personne à bouger leurs articulations.
- Handicap de la dextérité** — également connu sous le nom de handicap physique, il nuit à l'aptitude d'une personne à effectuer des tâches, en particulier avec leurs mains.
- Handicap lié à la douleur** — également connu sous le nom de trouble de la douleur chronique, il nuit à l'aptitude d'une personne à fonctionner en raison de la douleur.
- Trouble de l'apprentissage** — nuit à la manière dont une personne reçoit, comprend et utilise les informations.
- Déficience intellectuelle** — nuit à l'aptitude d'une personne à apprendre et à s'adapter à différentes situations.
- Handicap mémoriel** — également connu sous le nom de trouble de la mémoire, il nuit à l'aptitude d'une personne à se souvenir d'informations.
- Handicap lié à la santé mentale** — nuit à l'aptitude d'une personne à fonctionner dans ses activités quotidiennes en raison de difficultés liées à un problème émotionnel, psychologique ou de santé mentale.
- Handicap lié à la communication** — nuit à l'aptitude d'une personne à recevoir, comprendre et répondre à la communication avec les autres.
- Handicap de la parole** — nuit à la façon dont une personne produit des sons pour former des mots.
- Pensez-vous avoir un autre type d'incapacité?** Si oui, veuillez le décrire.

[SI « Particulier » a été sélectionné]

Q25. Êtes-vous l'aidant naturel d'une personne en situation de handicap?

Un proche aidant est un membre du réseau social d'une personne, rémunéré ou non, qui l'aide dans les activités quotidiennes.

Une personne en situation de handicap est une personne qui présente quelconque handicap qui, en interaction avec un obstacle, entrave sa pleine et égale participation à la société. Il peut s'agir d'un handicap physique, mental, intellectuel, cognitif, d'apprentissage, d'une limitation sensorielle ou d'une limitation en matière de communication. Ce handicap peut être de nature permanente, temporaire ou épisodique, et visible ou non.

- Oui
- Non
- Je ne sais pas
- Je préfère ne pas répondre

[SI « représentant d'une organisation » a été sélectionné]

Q26. Quel est le nom de l'organisation que vous représentez?

[SI « représentant d'une organisation » a été sélectionné]

Q27. Quelles provinces votre organisation dessert-elle principalement? (Sélectionnez toutes les réponses qui s'appliquent)

- À l'échelle nationale
- Colombie-Britannique
- Alberta
- Saskatchewan
- Manitoba
- Ontario
- Québec
- Nouveau-Brunswick
- Nouvelle-Écosse
- Terre-Neuve-et-Labrador
- Île-du-Prince-Édouard

- Yukon
- Territoires du Nord-Ouest
- Nunavut
- Autre (veuillez préciser) :
- Je préfère ne pas répondre

[SI « représentant d'une organisation » a été sélectionné]

Q28. Quel est le principal secteur d'intervention de votre organisation?

- Culture et loisirs
- Éducation et recherche
- Santé
- Droits de la personne, diversité et inclusion
- Services sociaux
- Environnement
- Développement et logement
- Droit, plaidoyer et politique
- Philanthropie et promotion du bénévolat
- International
- Religion
- Associations commerciales et professionnelles
- Syndicats
- Autre (veuillez préciser)

[SI « représentant d'une organisation » a été sélectionné]

Q29. Quel groupe de population votre organisation dessert-elle? Cochez toutes les réponses qui s'appliquent.

- Communautés autochtones
- Immigrants
- Membres de la communauté LGBTQ2
- Personnes en situation de handicap

- Groupes racialisés
- Aînés
- Femmes
- Vétérans
- Autre (veuillez préciser)

Le questionnaire est terminé. Merci de votre participation. Si vous voulez envoyer de la documentation qui devrait être incluse dans le plan pour l'inclusion des personnes en situation de handicap, ou pour obtenir des renseignements supplémentaires, veuillez contacter : canada-accessible@rhdcc.gc.ca